

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. PRÉAMBULE

La société *NOTA BENE communication* (ci-après la « **Société** ») est une SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 30A rue Carnot à Gap (05000), et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Gap sous le numéro 511 570 913 (numéro de TVA intracommunautaire FR91511570913).

La Société est spécialisée en expression écrite et expression orale, et propose les prestations de services suivantes :

- Rédaction
- Correction
- Atelier d'écriture
- Formation à l'écrit
- Prise de parole en public
- Médiatraining

La description de son activité et le détail de ses différentes prestations figurent notamment sur son site Internet :

www.notabenecomunication.com

II. DÉFINITIONS

« **Société** » désigne l'entreprise *NOTA BENE communication*, plus amplement désignée à l'article I. des présentes ;

« **CGV** » désigne le présent document ;

« **Client** » désigne toute personne physique ou morale qui passe une commande par contact direct, support papier ou numérique auprès de la Société ;

« **Commande** » désigne toute demande de prestations de services faite par le Client à la Société ;

« **Consommateur** » désigne l'acheteur-personne physique qui agit hors de son activité professionnelle ;

« **Professionnel** » désigne l'acheteur-personne morale qui agit dans le cadre de son activité professionnelle ;

« **Services** » désigne toutes les prestations de services proposées par la Société.

III. OBJET

Les présentes CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre la Société et ses Clients.

Elles encadrent les conditions dans lesquelles la Société fournit ses services à ses Clients, et détaillent les droits et obligations de chacun.

Elles s'appliquent à tous les services fournis par la Société à ses Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents desdits Clients, notamment leurs conditions générales d'achat.

Elles sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.notabenecomunication.com) et sont expressément communiquées aux Clients qui en font la demande.

Toute Commande auprès de la Société implique donc l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV, lequel déclare en avoir pris connaissance et renoncer à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat.

IV. PRIX

Les prix des services vendus par la Société sont ceux en vigueur au jour de la passation de la Commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils sont majorés du taux de TVA applicables au jour de la Commande. Ils sont établis sur devis pour les Professionnels, ou affichés sur les documents commerciaux papier et numériques (site Internet notamment) de la Société pour les Consommateurs.

La Société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis. Elle s'engage toutefois à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la Commande.

À chaque Commande, une facture est établie par la Société à destination de l'acheteur.

V. COMMANDES

Les commandes sont passées par le Client à la Société par contact direct, support papier ou numérique.

Les ventes de services aux Professionnels sont réalisées après établissement et acceptation par le Client d'un devis, et après acceptation de la commande par la Société.

Les ventes de services aux Consommateurs sont réalisées après acceptation du prix par le Client, et acceptation de la commande par la Société.

VI. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des prestations réalisées par la Société doit être effectué par l'acheteur à réception de facture, au choix par :

- chèque,
- virement,
- espèces.

Dans le cas de certaines prestations à destination des Professionnels, un acompte de 30 % du montant total, Toutes Taxes Comprises (TTC) ou net, pourra être demandé par la Société. Une facture d'acompte pourra alors être éditée, sur demande de l'acheteur. Le solde devra être payé à réception de facture.

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

VII. RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées par la Société et précisées sur la facture, l'acheteur devra verser à la Société une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison de la prestation.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme — y compris l'acompte — non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 45 euros, au titre des frais de recouvrement.

Si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de cette pénalité, l'acheteur ne s'est toujours pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit de la Société.

VIII. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La Société conserve la propriété des textes qu'elle a été amenée à produire dans le cadre de ses prestations jusqu'au paiement intégral du prix. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la Société se réserve le droit d'en revendiquer la propriété.

IX. RÉTRACTATION

Le Consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la passation de la commande, à l'exception des prestations pleinement exécutées avant la fin de cette période.

Pour faire valoir ce droit de rétractation, le Consommateur doit adresser une demande écrite à la Société, par voie postale, avant la fin de ladite période.

Le remboursement de la totalité des frais versés pour l'achat de la prestation interviendra alors dans un délai maximal de 14 jours suivant la prise de connaissance par la Société de la déclaration de rétractation. Ce remboursement se fera par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat.

Si la prestation de services est déjà entamée à la date de la prise de connaissance par la Société de la déclaration de rétractation, la valeur correspondant à la prestation de services déjà effectuée sera déduite du remboursement. Ce remboursement se fera par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat.

X. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la Société ne pourra retenue si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend comme tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

XI. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le logo et la charte graphique *NOTA BENE communication* appartiennent exclusivement à la Société. Toute diffusion, exploitation, représentation ou reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale, sans l'autorisation expresse de la Société, exposera le contrevenant à des poursuites juridiques.

XII. TRIBUNAL COMPÉTENT

Le droit régissant les présentes CGV est le droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV entre la Société et son Client fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable.

À défaut, le litige sera porté devant le tribunal de Commerce de Gap.